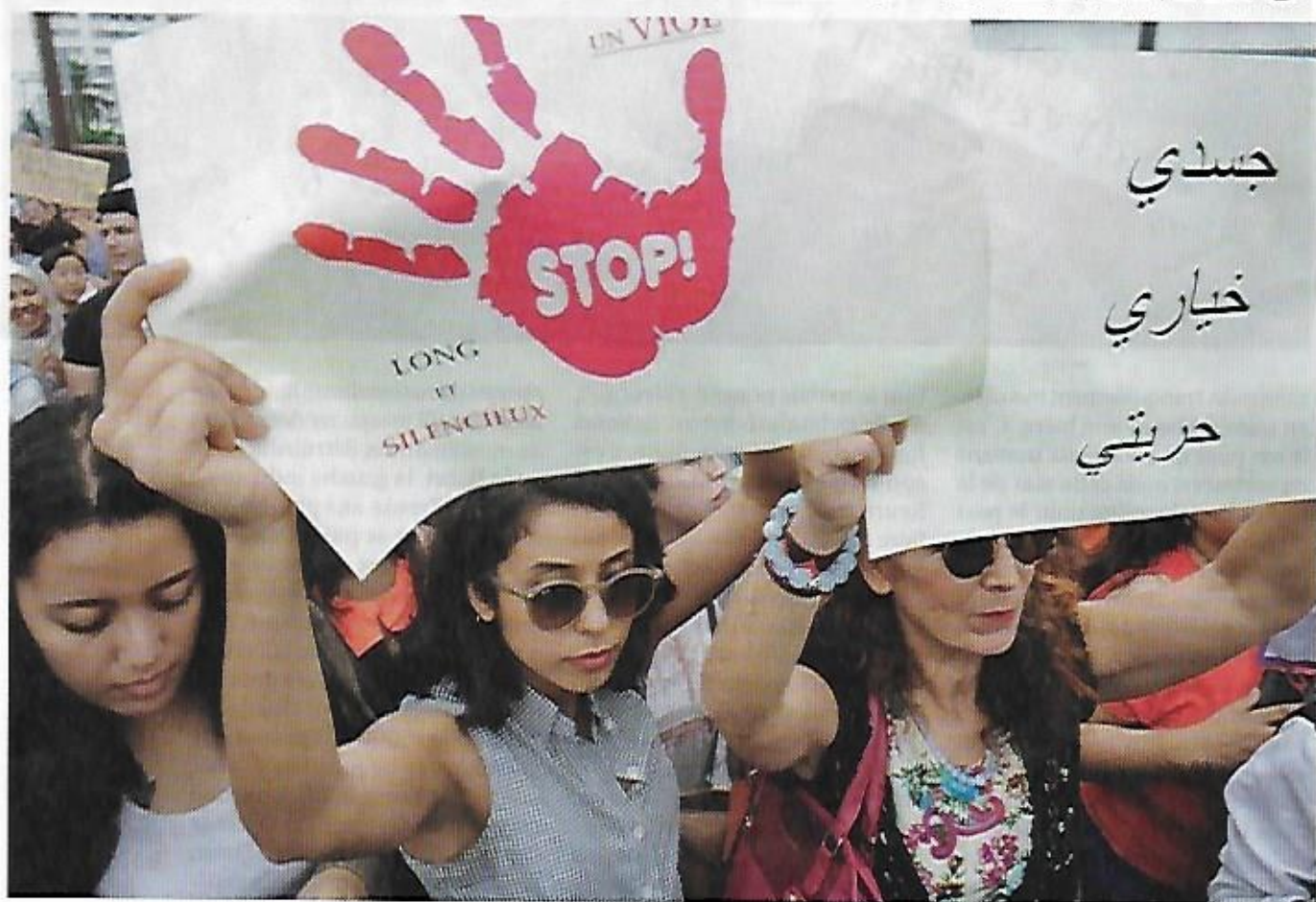


# L'ESPACE PUBLIC : UN ENFER POUR LES FEMMES



**CASABLANCA, LE 23 AOÛT**  
Manifestation pour dénoncer les violences faites aux femmes au Maroc, où le phénomène, récurrent, reste souvent impuni.

**D**ans une vidéo mise en ligne le dimanche 20 août, mais datant d'au moins trois mois, selon les premiers éléments de l'enquête de police, une femme de 24 ans atteinte de troubles mentaux est violente en pleine journée à l'arrière d'un bus, à Casablanca, par une bande d'adolescents qui ne cessent de l'insulter. La victime, vêtements arrachés, se débat et implore en larmes ses agresseurs. La scène, choquante, d'autant que personne ne se porte au secours de

**Scandalisée par des images virales d'agressions de femmes, la société civile marocaine se mobilise. Entre conservatisme et modernisme, les pouvoirs publics réagissent, eux, timidement. Et les violences perdurent.**

PAR ALI AMAR\*

la jeune femme, fait rapidement le tour des réseaux sociaux, mais a suscité des réactions aussi diverses que controversées.

Si des milliers de messages postés en ligne apportent un soutien franc et massif à la victime, condamnant les agressions sexuelles envers les femmes – de plus en plus fréquentes au Maroc, où près de deux femmes sur trois sont victimes de violences, selon des chiffres officiels –, d'autres, tout aussi nombreux, s'en sont pris à la victime, jugeant sa tenue



« indécente » et « provocante », l'accusant de « prostituée » qui « méritait » d'être traitée de la sorte.

La société civile s'est rapidement mobilisée, organisant une manifestation pour dénoncer un phénomène récurrent et souvent impuni, alors que des associations ont mené des campagnes de sensibilisation sur la Toile. L'une d'elles, Touche pas à mon enfant, a par ailleurs utilisé Facebook pour publier des captures d'écran de la vidéo afin de permettre l'identification des agresseurs et de « traduire en justice cette horde barbare qui s'est attaquée lâchement à une jeune fille ».

Ces agressions sont la plupart du temps ignorées par les autorités. « La loi marocaine condamne le harcèlement des femmes au travail, mais pas dans les espaces publics », a concédé début août à l'AFP Mustapha Ramid, ministre d'Etat chargé des Droits de l'homme.

Ces derniers mois, des agressions similaires ont été signalées par la presse. Ce même été, deux vidéos diffusées sur les réseaux sociaux ont révélé des agressions sexuelles en plein espace public. A Tanger, c'est une jeune femme littéralement traquée par une meute d'hommes en pleine rue qui a suscité colère et indignation. Dans les commentaires sous la vidéo, on lit : « Cette traînée a eu ce qu'elle méritait ! »

Les violences perpétrées dans les lieux publics, à l'inverse des violences familiales ou domestiques, font souvent l'objet d'une attention particulière car elles sont généralement commises au vu et au vu de tous. Au-delà de jouir pleinement de leurs droits en toute liberté et en toute sécurité, c'est le principe même de l'égalité entre

les hommes et les femmes dans les espaces publics qui interpelle. En janvier, deux Marocaines blessées lors de l'attentat du réveillon à Istanbul avaient fait l'objet d'une vive campagne d'insultes, accusées d'avoir fêté le jour de l'an « dans un lieu de débauche alors qu'elles sont musulmanes ».

## TOUTES VICTIMES

Une enquête du HCP a révélé que, déjà en 2009, sur une population de 5,7 millions de femmes âgées de 18 à 64 ans, 2,3 millions, soit 40,6 %, ont été victimes au moins une fois d'un acte de violence, sous une forme ou une autre, dans un espace public de leur ville durant les douze mois précédant l'enquête.

La violence psychologique touche 1,9 million de femmes, soit près du tiers (32,1 %) des citadines. Les violences physiques occupent la deuxième position, avec 808 000 victimes, ou 14,2 % de citadines. Dans les lieux publics, les atteintes à la liberté individuelle et les violences sexuelles, non compris le harcèlement sans attouchement, touchent respectivement 4,5 % (427 000 victimes) et 3,9 % (372 000) des femmes en milieu urbain.

Les femmes victimes de violences dans les lieux publics des villes marocaines appartiennent à toutes les tranches d'âge et toutes les catégories sociales, soulignant ainsi les contradictions béantes d'une société tiraillée entre modernité et conservatisme. « Au Maroc, les femmes, riches ou pauvres, éduquées ou non, subissent le poids d'un système qui fait de leur vie un enfer. La domination masculine s'exerce tout à la fois de manière insidieuse et >

**“LA LOI MAROCAINE CONDAMNE LE HARCÈLEMENT DES FEMMES AU TRAVAIL, MAIS PAS DANS LES ESPACES PUBLICS.”**  
**MUSTAPHA RAMID, MINISTRE DES DROITS DE L'HOMME**



NEW DELHI a jugé anticonstitutionnel le divorce tel qu'il était autorisé jusque-là au sein de la communauté musulmane.

minhwa / maxphoto

INDE

# EXIT, LA RÉPUDIATION EXPRESS

PAR THOMAS VALLIÈRES

Voici peu, la Cour suprême d'Inde a proscrit le divorce par répudiation express de la femme, autorisé au sein de la communauté musulmane du pays, et jugé contraire aux articles de la Constitution relatifs à l'égalité devant la loi et la liberté individuelle. Cette Constitution datant de 1950, la prise de conscience a été lente. Mais mieux vaut tard que jamais. Jusqu'ici, il suffisait à un mari musulman de prononcer trois fois de suite le mot talaq (« je divorce ») pour que son épouse soit obligée de faire ses valises. Certaines musulmanes ont ainsi été congédiées par Skype, Facebook ou WhatsApp, ce qui prouve que l'intégrisme peut très bien se marier avec la modernité technologique. Dans un pays composé à 80 % d'hindous, et où les musulmans représentent 180 millions de personnes, soit 14 % de la population (première minorité religieuse), ce n'est pas rien. Il reste cependant beaucoup à faire pour que les femmes d'Inde soient reconnues comme des citoyennes à part entière, y compris chez les hindous, où leur statut est des plus précaires. ■



> *assourdissante. Elle est surtout institutionnalisée*», témoigne sur slate.fr une journaliste qui a subi de multiples agressions lors de son récent séjour dans le pays. « *Au Maroc, les deux tiers des cas de violences sexuelles se déroulent dans l'espace public* », selon les chiffres de l'Observatoire national des violences faites aux femmes. Il s'agit, dans plus de 90 % des cas, de viols ou de tentatives de viol dont les victimes sont principalement des femmes de moins de 30 ans.

## LÉGITIMATION DES VIOLENCES

Dans un pays qui se veut tolérant et où les femmes n'ont pas l'obligation de porter le voile, une partie de la société légitime la violence à leur encontre. Conséquence : dans ce climat, beaucoup de femmes portent un voile pour se protéger des agressions et non par conviction religieuse.

« *Même si la tenue vestimentaire est une liberté individuelle de la femme, il semble que cette liberté soit souvent bafouée dans les espaces publics en raison notamment des critiques adressées à la femme selon qu'elle porte tel ou tel type de vêtements* », commente une étude sociologique sur le phénomène réalisée en 2009 par le Haut Commissariat au plan et republiée à la suite de l'agression de la jeune femme dans le bus. L'étude a révélé aussi que la majorité des auteurs de ces violences sont jeunes, ne dépassant pas 35 ans, de même pour les victimes, et que la majorité d'entre elles (67,6 %) parlent de la violence subie dans ces espaces.

Acculés par la viralité de la vidéo et le battage médiatique autour de l'affaire du bus, les pouvoirs publics ont fini par réagir. Lundi 28, la police a annoncé l'arrestation de six individus âgés de 15 à 17 ans. Mais les politiques demeurent généralement silencieux, et participent ainsi à l'omerta, à l'instar du ministre chargé des Droits de l'homme qui a botté en touche : « *Les agressions contre les femmes existent partout, pas seulement au Maroc* », a-t-il déclaré. ■ A.A.

\* Directeur de la publication du Desk, pure player marocain.

## TUNISIE

# ÉGALITÉ DANS L'HÉRITAGE : LE PARI OSÉ DU PRÉSIDENT

Pionnière dans les droits des femmes, la Tunisie tente un pas de plus vers l'équité. PAR ALI AMAR

L'annonce a eu l'effet d'une bombe. Le président tunisien, Béji Caïd Essebsi, a lancé à la mi-août le débat de l'égalité entre femmes et hommes en matière d'héritage, jugeant que son pays se dirigeait vers l'égalité « *dans tous les domaines* ». Comme dans le reste des pays de la région, en Tunisie une femme hérite la moitié de ce que reçoit un homme, comme le prescrit le Coran.

Le chef de l'Etat s'exprimait à l'occasion de la Fête de la femme en Tunisie, qui célèbre tous les 13 août la promulgation en 1956 du Code du statut personnel (CSP), qui a accordé plusieurs droits aux femmes et aboli la polygamie et la répudiation. La Tunisie est depuis considérée comme pionnière dans le monde arabe en matière de droits des femmes, même si ces dernières continuent de pâtir d'une règle successorale gravée dans le marbre religieux. Cette inégalité inscrite dans le Code du statut personnel contraste avec les autres dispositions de ce texte.

« *Nous avons une Constitution (disposant) que l'Etat est civil, mais*

*tout le monde sait que notre peuple est musulman [...] et nous ne voulons pas des réformes qui choqueraient le peuple tunisien*, a dit Essebsi. *Mais il faut que nous disions que nous allons vers l'égalité entre eux [hommes et femmes] dans tous les domaines. Et toute la question réside dans l'héritage* », a-t-il ajouté.

## DÉSAPPROBATIONS

Le président a annoncé avoir formé une commission chargée d'étudier « *la question des libertés individuelles* » et de « *l'égalité dans tous les domaines* ». Caïd Essebsi a aussi annoncé avoir demandé au gouvernement de retirer une circulaire datant de 1973 qui empêche le mariage des Tunisiennes musulmanes avec des non-musulmans. Certains se sont empressés de faire savoir leur désapprobation, alors que d'autres temporisent. Signe des temps, le mufti de la République tunisienne, qui avait conspué l'année dernière le projet de loi au nom de la charia, semble adoucir sa position à l'égard de l'initiative présidentielle : « *Ces propositions renforcent la position de la femme et sont une garantie au principe d'égalité entre l'homme et la femme en droits et en devoirs*. » La réaction ne s'est pas fait attendre : le syndicat national des imams a appelé à sa démission, appuyé en cela par la mosquée Al-Azhar du Caire, haute autorité de l'islam sunnite, qui a ainsi exprimé son opposition au discours d'Essebsi, le jugeant lui aussi « *contraire à la charia islamique* ». ■

### À CONTRE-CORAN

Le président tunisien Caïd Essebsi a annoncé vouloir revenir sur les règles successorales, dictées jusqu'à maintenant par le Coran. Ici, à Tunis, le 10 juin.



zoubair souissi / Reuters